

**EPIC OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS COMMUNAUTAIRE
PALAIS DES CONGRES – LE KURSAAL DE DUNKERQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Comité de Direction

Séance du mercredi 21 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 janvier à 9h40, s'est tenu dans la salle Vigie du Palais des Congrès – Le Kursaal à Dunkerque, le Comité de Direction de l'OTCC, après convocation en date du 15 janvier 2026, de Madame ELOY, présidente OTCC-LE KURSAAL.

Titulaires présents : Marjorie ELOY – Christine GILLOOTS - Delphine MARSCHAL –Gaëlle SERGENT - Jean-Edouard CARDIN (arrivée à 9h55) – Paul-Edouard WAQUET – Jacqueline GABANT

Suppléants présents : Christophe SAUBLENS – Claudine BARBIER – Davy LEMAIRE

Excusés : Martine ARLABOSSE (donne pouvoir à Marjorie ELOY) - Jean BODART - Bertrand RINGOT – Florence VANHILLE – Eric GENS (donne pouvoir à Christine GILLOOTS) – Eric DUBOIS - Sony CLINQUART

Secrétaire de séance : Delphine TALEUX-GRISOT

DELIBERATION N° 1

**Affectation de l'excédent de trésorerie suite à la liquidation de l'Association Office de
Tourisme et des Congrès Communautaire**

Madame la Présidente rappelle que l'Office de Tourisme et des Congrès Communautaire est devenu un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) au 1^{er} janvier 2024.

Dans ce cadre, il a été procédé à la clôture des comptes et à la liquidation de l'Association Office de Tourisme et des Congrès Communautaire, conformément aux dispositions statutaires et réglementaires applicables.

À l'issue des opérations de liquidation, un excédent de trésorerie d'un montant total de 685 493,42€ s'est dégagé.

Madame la Présidente précise que des échanges ont été menés avec la Communauté urbaine de Dunkerque ainsi qu'avec les services du Trésor public, afin de déterminer la bonne affectation et la correcte répartition budgétaire et comptable de cet excédent, dans le respect des règles de la comptabilité publique applicables aux EPIC.

Au regard de la nature des fonds composant cet excédent, il convient de procéder à une affectation différenciée entre la section d'investissement et la section de fonctionnement, selon la répartition suivante :

- 392 792,50 € affectés en recettes d'investissement, correspondant à des fonds propres statutaires issus de la liquidation de l'association ;
- 292 700,92 € affectés en recettes de fonctionnement, se décomposant comme suit :
 - 241 982,37 € correspondant à un report à nouveau,
 - 50 718,55 € correspondant au résultat de l'exercice.

Il est demandé au Comité de Direction d'approuver l'affectation de l'excédent de trésorerie suite à la liquidation de l'Association Office de Tourisme et des Congrès Communautaire.

- Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie ELOY, Présidente
- Après en avoir délibéré

Le Comité de Direction
A l'unanimité des membres présents et représentés
11 voix POUR

- **APPROUVE** l'affectation de l'excédent de trésorerie suite à la liquidation de l'Association OTCC.
- **DIT** que l'excédent sera affecté en recettes d'investissement à hauteur de 392 792.50€ et en recettes de fonctionnement à hauteur de 292 700.92€ dont 241 982.37€ correspondant à un report à nouveau et 50 718.55€ correspondant au résultat de l'exercice, tel que présenté.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité de Direction.
Ainsi fait et délibéré à Dunkerque, les jour, mois et an susdits